

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°02/2026 du 17 mars 2026 portant organisation des services départementaux,

Vu la délibération du 28 juin 2010 créant l'emploi, complétée par la délibération du 24 juin 2024,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais,

Vu la candidature présentée par madame Marie Bormans,

Vu le courrier lauréat,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Marie Bormans est affectée à temps complet, au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Arrageois à compter du 1^{er} mai 2026, pour exercer les fonctions de Directrice.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Arras.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Notifié le :

Arras, le 27 avril 2026
Pour le Président du Conseil départemental,

Signature de l'agent :



Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Madame Marie Bormans (17831)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des affaires juridiques

Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines